

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	ARTS, LETTRES, LANGUES					L1
Mention :	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES					
Parcours :	MÉTIERES DES LANGUES / ALLEMAND					
Volume horaire étudiant :	104 / 140 h	312.5 / 348.5 h	48 h			500.5 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> allemand		<input type="checkbox"/> anglais	

Contacts : UFR Langues et Communication – 4, Bd Gabriel – 21000 DIJON

Responsables de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Directrice des études (responsable de L1) : Philipp JONKE ☎ 03.80.39.56.62 Philipp.Jonke@u-bourgogne.fr Responsable du diplôme de Licence : Nathalie LE BOUËDEC ☎ 03.80.39.56.62 nathalie.le-bouedec@u-bourgogne.fr	Scolarité : Karine DELASSELLE Bureau 164 – ☎ 03.80.39.56.08 scolarite.llce@u-bourgogne.fr Secrétariat pédagogique : Gaëlle WARD Bureau 144 – ☎ 03.80.39.56.50 secretariat.allemand@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Langues et Communication

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La Licence LLCER Allemand vise à former des spécialistes de la langue allemande et de la culture des pays où est parlée cette langue pour leur permettre de s'insérer efficacement dans des entreprises ou services publics travaillant en relation avec les pays germanophones. Il s'agit de donner aux étudiants de solides compétences dans les domaines linguistique, littéraire, historique, culturel et civilisationnel, afin qu'ils puissent à leur convenance, au terme de la Licence, rechercher un emploi ou poursuivre des études en master. Il importe aussi d'offrir aux étudiants les bases nécessaires pour présenter plus tard, s'ils le souhaitent, avec succès les concours de recrutement de l'enseignement primaire et secondaire (Professorat des Ecoles, CAPES et Agrégation) ou encore le concours d'accès aux fonctions de Conseiller Principal d'Éducation.

Cette formation comporte ainsi des exigences strictes en termes d'acquisitions linguistiques : maîtrise parfaite de la langue maternelle, le français, très bonne maîtrise de la langue étrangère étudiée comme spécialité et bonne maîtrise d'une deuxième, voire d'une troisième langue étrangère.

Ce cursus implique aussi l'acquisition de compétences transversales telles que les techniques d'expression orale et écrite, la compréhension de tous types de textes et de documents audio-visuels, des capacités de traduction, d'analyse et de synthèse pour la restitution de contenus en vue d'une communication performante avec tous types de publics.

La Licence LLCER Allemand comprend **deux parcours** : le **Parcours Métiers des langues** et le **Parcours bidisciplinaire**, comportant l'étude de deux disciplines à parts égales.

Le Parcours Métiers des langues comporte deux sous-parcours :

- **L'Option Enseignement/Recherche** vise à former le futur enseignant et/ou chercheur en lui offrant en complément de la formation de base de la licence des cours de LV2 et de méthodologie de l'enseignement et un module de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation tout au long des deuxième et troisième années, assorti de deux stages d'observation en établissement scolaire, ainsi que la participation à une activité de recherche.
- **L'Option Multilingue** fait de la Licence LLCER Allemand une véritable licence multilingue permettant de poursuivre l'étude d'une deuxième, voire d'une troisième langue vivante. Elle offre en effet dès la première année, en plus de l'étude d'une traditionnelle LV2 (très souvent l'anglais pour les germanistes), une option « Langue vivante approfondissement » (anglais, espagnol, italien ou russe) et une option « Langue vivante initiation » (italien ou russe).

Le Parcours bidisciplinaire permet d'étudier deux disciplines au même niveau. Les combinaisons de disciplines proposées sont les suivantes : Allemand-Anglais, Allemand-Histoire, Allemand-Lettres Modernes, Allemand-Philosophie (**voir fiches filières spécifiques**). La formation conduit à une double diplomation, c'est-à-dire à l'obtention de la licence dans chaque discipline étudiée. Elle fait ainsi du diplômé de la Licence LLCER Allemand de l'Université de Bourgogne un spécialiste tout particulièrement apprécié de la médiation interculturelle.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

La Licence LLCER conduit à des poursuites d'études dans le cadre de nombreux masters :

- **Masters Enseignement** : le **Master MEEF 1^{er} degré** « Professorat des Écoles » et le **Master MEEF 2nd degré** « Professeurs des lycées et collèges », adossé au CAPES d'allemand (préparé en M1). Les meilleurs étudiants pourront aussi se présenter au concours de l'agrégation d'allemand au terme du M2.
- **Master Recherche Mention LLCER / REVI (Recherche et Veille documentaire internationale)**, dont l'enseignement repose en grande partie au niveau disciplinaire sur les acquis des enseignements fondamentaux dispensés lors des trois années de licence. Les étudiants pourront également se présenter aux différents concours de l'enseignement, notamment l'agrégation d'allemand, au terme du Master.
- **Master FLE (Français Langue Etrangère), FLS (Français Langue Seconde), FOS (Français Objectifs Spécifiques)** proposé par l'UFR Lettres et Philosophie.
- Les étudiants ayant validé la Licence LLCER Allemand, et notamment ceux ayant suivi le Parcours bidisciplinaire, pourront également candidater aux formations de **Master mention « Traduction et interprétation »**, « **Langues étrangères appliquées** » ou « **Information - Communication** », sous réserve d'un niveau de langues actif suffisant dans au moins deux langues étrangères, de connaissances de base dans le secteur visé et d'un projet professionnel précis, adapté et cohérent. Au sein de l'UFR Langues et Communication, les modalités d'accès aux formations de T2M, MASCI, LEACA et ICM sont précisées sur les fiches filières correspondantes.

L'insertion professionnelle visée par le titulaire de la Licence LLCER, éventuellement après une poursuite d'études, est la suivante :

- les concours de l'Education Nationale (Professorat des écoles, CAPES, Agrégation, Conseiller Principal d'Education)
- les concours d'entrée dans les écoles de journalisme ou les Instituts d'Etudes Politiques (entrée en deuxième année après une Licence ou un Master) – avec une très bonne culture générale, la maîtrise d'une seconde langue vivante et/ou l'étude d'une seconde discipline (histoire, etc.)
- les concours internationaux et les concours administratifs

- les activités professionnelles liées à l'international pour travailler dans la médiation linguistique et culturelle : traduction et interprétariat (si poursuite d'études en master pro ou école spécialisée), relations publiques, communication, documentation, édition, tourisme, etc.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

- connaissances approfondies en langue, littérature, culture et civilisation des pays germanophones
- acquisition d'une culture générale, de compétences transversales (structures de la langue française, expression orale, rédaction, synthèse de documents, etc.)
- acquisition de compétences additionnelles comme la maîtrise des outils informatiques, les techniques de la recherche documentaire et des compétences linguistiques dans une ou deux autres langues
- préprofessionnalisation grâce au choix d'un parcours ciblé.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

- acquisition d'une culture générale
- acquisition de connaissances en langue, littérature et culture des pays germanophones
- acquisition de compétences transversales (structures de la langue française, expression écrite et orale)
- acquisition de compétences additionnelles : compétences linguistiques dans une ou deux autres langues.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **de plein droit :**

- les titulaires des diplômes suivants :
 - Baccalauréat de toutes les sections *
 - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU A)

* Les baccalauréats technologiques, tout comme les baccalauréats professionnels, ne préparent pas à la filière LLCER. Les élèves provenant de ces formations technologiques s'exposent à de sérieuses difficultés tant en langue qu'en français. Il leur est conseillé de prendre rendez-vous auprès de la directrice des études de L1.

■ **par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :**

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).

■ **accès sur dossier au Parcours bidisciplinaire (voir fiches filières spécifiques).**

Organisation et descriptif des études :

■ **Schéma général des parcours possibles :**

La Licence LLCER comporte six semestres, divisés chacun en cinq Unités d'Enseignement (UE) avec une spécialisation progressive à partir de l'année de L2.

Les différents enseignements sont dispensés essentiellement sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), et de travaux pratiques (TP) dans certaines matières.

Chaque matière d'enseignement est évaluée en crédits européens (ECTS). Un semestre universitaire représente 30 crédits européens, l'ensemble de la formation 180 crédits.

La Licence LLCER comprend deux parcours :

1 – Parcours Métiers des langues

Ce parcours débute par un premier semestre d'orientation ayant pour but d'initier l'étudiant à la découverte de la langue allemande, choisie comme matière principale, avec les premiers cours de langue, de culture et de civilisation, tout en limitant ces cours à deux unités d'enseignement sur cinq, soit l'acquisition de 12 ECTS sur 30, de façon à laisser une large place à la culture générale et à permettre une éventuelle réorientation.

Le début de spécialisation disciplinaire se confirme au deuxième semestre grâce à la différenciation de **deux sous-parcours : Option Enseignement/Recherche ou Option Multilingue** reposant sur le choix des UE5 optionnelles.

Les semestres 3 et 4 renforcent progressivement la spécialisation de l'étudiant grâce aux enseignements spécifiques aux deux options dans le cadre de l'UE5.

La spécialisation est ensuite professionnalisante aux semestres 5 et 6 grâce à une UE « Projet personnel et Professionnel de l'étudiant » faisant intervenir un stage et la rédaction d'un mini-mémoire de recherche ou en lien avec le projet professionnel de façon à compléter l'UE5 optionnelle spécifique au sous-parcours choisi.

Une variante optionnelle fait son apparition aux S5 et S6 pour les futurs enseignants désireux de se spécialiser dans l'enseignement du Français Langue Étrangère : **Option Enseignement FLE**.

(Voir le détail de la répartition des enseignements dans le tableau ci-dessous)

2 – Parcours bidisciplinaire, adossé aux cursus intégrés franco-allemands Dijon-Mayence (voir fiches filières spécifiques).

Contact : Nathalie LE BOUËDEC, responsable du Parcours bidisciplinaire
E-mail : nathalie.le-bouedec@u-bourgogne.fr

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

L1 LLCER / PARCOURS MÉTIERS DES LANGUES / ALLEMAND

SEMESTRE 1

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CCI	Total coef
Langue	Thème		12		12		CCI	1	1
	Version		12		12		CCI	1	1
	Grammaire	6	6		12		CCI	1	1
	Compréhension et expression écrite		12		12		CCI	1	1
	Laboratoire			12	12		CCI	0,5	0,5
	Expression orale			12	12		CCI	0,5	0,5
	TOTAL UE1		6	42	24	72	6		

(1) CC : contrôle continu – CT : contrôle terminal

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
Cultures et sociétés	Initiation à la littérature des pays germanophones	12	12		24		CC	Écrit (épreuve commune S1-S2)		1	1
	Méthodologie civilisation		12		12		CC	Report de notes		1	1
	Civilisation contemporaine des pays germanophones	12	12		24		CT écrit	Oral (épreuve commune S1-S2)	1		1
	Histoire et culture allemandes à travers les médias		12		12		CC	Écrit (épreuve commune S1-S2)		1	1
TOTAL UE2		24	48		72	6					2

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
Compléments disciplinaires	Connaissance et maniement des structures de la langue française	10	10		20		CT écrit	Écrit (épreuve commune S1-S2)	1		1
	Pratique du français écrit et oral*						Test de positionnement et contrôle d'assiduité				
	Cultures du monde	24			24		CT écrit (tirage au sort)	Écrit (tirage au sort)	1		1
TOTAL UE3		34	10		44	6					2

* Soutien proposé par le Centre des pratiques de l'écrit et de l'oral (stages intensifs, ateliers et rdv individuels) – uniquement pour les étudiants éprouvant des difficultés en français.

UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
Outils	Méthodologie 1 : recherche documentaire (SCD)		4,5		4,5		CC	Report de la note de session 1		1	1
	Méthodologie 2 : analyse et terminologie grammaticales		12		12		CC	Report de la note de session 1		1	1
	LV2 (anglais, espagnol, italien ou russe)		12		12		CC	Écrit		1	1
TOTAL UE4			28,5		28,5	6					1

UE5 optionnelle	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
(A) Option Enseignement PE-PLC / Recherche (UE Lettres ou UE Histoire)	Voir les UE optionnelles proposées par les UFR Lettres et Sciences Humaines										
TOTAL UE5 (A)					36	6					1

UE5 optionnelle	Discipline	CM	TD	TP	Total**	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	Total coef
(B) Option Multilingue Langue vivante Approfondissement niveau 1*	Compréhension		12		12		CC	Écrit		1	1
	Expression orale		12		12		CC			1	1
	Culture et civilisation		12		12		CT écrit		1		1
TOTAL UE5 (B)			36		36	6					1

* Choix de langues : anglais, espagnol, italien ou russe (l'option « anglais approfondissement » fera l'objet d'une sélection sur dossier scolaire et lettre de motivation).

** Volume horaire indiqué = volume de base avec légères variations pour les différents cours suivant la langue étudiée.

***Un étudiant choisissant la même langue en UE4 et UE5 LVA doit produire un travail supplémentaire encadré par un enseignant: 1HETD pour 4 étudiants.

(1) Modalités d'évaluation indicatives pouvant varier en fonction de la langue étudiée

UE5 optionnelle	Discipline	CM	TD	TP	Total **	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coefficient CT	coefficient CC	Total coef
(C) Option Multilingue Langue vivante Initiation niveau 1*	Expression écrite		12		12		CC	Écrit		1	1
	Expression orale		12		12		CC			1	1
	Culture et civilisation		12		12		CT		1		1
	TOTAL UE5 (C)		36		36	6					1

* Choix de langues : italien, russe ou tchèque (éventuellement dans le cadre d'un DU).

** Volume horaire indiqué = volume de base avec légères variations pour les différents cours suivant la langue étudiée.

(1) Modalités d'évaluation indicatives pouvant varier en fonction de la langue étudiée

UE5 optionnelle	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coefficient CT	coefficient CC	Total coef
(D) Option Langues étrangères appliquées (LEA)	Introduction à l'économie	24			24		CT écrit	Écrit	1		1
	Introduction aux théories de la communication	12			12		CT écrit	Écrit	1		1
	TOTAL UE5 (D)	36			36	6					1

SEMESTRE 2

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	Coeff CCI	Total coef
Langue	Thème		12		12		CCI	1	1
	Version		12		12		CCI	1	1
	Grammaire	6	6		12		CCI	1	1
	Compréhension et expression écrite		12		12		CCI	1	1
	Laboratoire			12	12		CCI	0,5	0,5
	Expression orale			12	12		CCI	0,5	0,5
	TOTAL UE1	6	42	24	72	6			2

(1) CC : contrôle continu – CT : contrôle terminal

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coefficient CT	coefficient CC	Total coef
Cultures et sociétés	Initiation à la littérature des pays germanophones	12	12		24		CC	Écrit (épreuve commune S1-S2)		1	1
	Introduction à l'histoire des pays germanophones	12	12		24		CT oral	Oral (épreuve commune S1-S2)	1		1
	Histoire et culture allemandes à travers les médias		12		12		CC	Écrit (épreuve commune S1-S2)		1	1
	TOTAL UE2	24	36		60	6					2

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coefficient CT	coefficient CC	Total coef
Compléments disciplinaires	Aspects culturels		12		12		CT	Écrit		1	1
	Civilisation autrichienne		12		12		CT écrit	Oral	1		1
	Méthodologie 1 : littérature		12		12		CC	Report de la note de session		1	1
	Méthodologie 2 : analyse et terminologie grammaticales		12		12		CC	Report de la note de session 1	1		1
	TOTAL UE3		48		48	6					2

UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coefficient CT	coefficient CC	Total coef
Outils	Connaissance et maniement des structures de la langue française	10	10		20		CT écrit	Écrit (épreuve commune S1-S2)	1		1
	Pratique du français écrit et oral *						Test de positionnement et contrôle d'assiduité				
	LV2 (anglais, espagnol, italien ou russe)		12		12		CC	Écrit (épreuve commune S1-S2)		1	1
	TOTAL UE4	10	22		32	6					1

* Soutien proposé par le Centre des pratiques de l'écrit et de l'oral (stages intensifs, ateliers et rdv individuels) – uniquement pour les étudiants éprouvant des difficultés en français.

UE5 optionnelle	Discipline	CM	TD	TP	Total **	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	Total coef
(B) Option Multilingue Langue vivante Approfondissement niveau 1*	Compréhension		12		12		CC	Écrit		1	1
	Expression orale		12		12		CC			1	1
	Culture et civilisation		12		12		CT écrit		1		
	TOTAL UE5 (B)		36		36	6					1

* Choix de langues : anglais, espagnol, italien ou russe (l'option « anglais approfondissement » fera l'objet d'une sélection sur dossier scolaire et lettre de motivation).

** Volume horaire indiqué = volume de base avec légères variations pour les différents cours suivant la langue étudiée.

*** Un étudiant choisissant la même langue en UE4 et UE5 LVA doit produire un travail supplémentaire encadré par un enseignant: 1HETD pour 4 étudiants.

(1) Modalités d'évaluation indicatives pouvant varier en fonction de la langue étudiée

UE5 optionnelle	Discipline	CM	TD	TP	Total **	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	Total coef
(C) Option Multilingue Langue vivante Initiation niveau 1*	Expression écrite		12		12		CC	Écrit		1	1
	Expression orale		12		12		CC			1	1
	Culture et civilisation		12		12		CT écrit		1		1
	TOTAL UE5 (C)		36		36	6					1

* Choix de langues : italien, russe ou tchèque (éventuellement dans le cadre d'un DU).

** Volume horaire indiqué = volume de base avec légères variations pour les différents cours suivant la langue étudiée.

(1) Modalités d'évaluation indicatives pouvant varier en fonction de la langue étudiée

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université :

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

Deux sessions sont organisées :

- session initiale (session 1) : décembre-janvier pour le 1^{er} semestre et avril-mai pour le 2nd semestre
- session de rattrapage (session 2) : fin juin pour les deux semestres.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions

Etudiants salariés : Les étudiants salariés sont invités à consulter les textes réglementaires validés par les instances de l'Université de Bourgogne et à faire une demande de dispense d'assiduité auprès de la Scolarité (bureau 146).

Règles du contrôle continu intégral (UE1) :

Nombre d'évaluations : l'UE1, évaluée en contrôle continu intégral, fera l'objet chaque semestre d'un minimum de deux évaluations par matière. La moyenne des notes obtenues lors des différentes évaluations constituera la moyenne obtenue dans chaque matière.

Un minimum de deux évaluations dans chaque matière par semestre garantit à l'étudiant une seconde chance. Un coefficient différent peut être affecté aux notes obtenues par matière. Il sera communiqué par l'intervenant en début de semestre. Le CCI est effectué selon des modalités communiquées aux étudiants en début de semestre.

Absence à un contrôle continu organisé au sein de l'UE1 :

- **Evaluation sans convocation** : un étudiant absent à un contrôle continu (écrit et/ou oral) sans convocation sera sanctionné par un 0/20 en cas d'absence injustifiée. De même, trois absences injustifiées en cours de « Laboratoire » seront sanctionnées par la note 0. Si l'absence est justifiée, l'évaluation est neutralisée. Une absence doit impérativement être justifiée dans les 15 jours. Passé ce délai, tout justificatif sera refusé.

- **Evaluation avec convocation** : une absence injustifiée à un contrôle continu (écrit et/ou oral) avec convocation sera sanctionnée par la note de 0/20 à l'épreuve en question. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant. Elle peut prendre une autre forme que l'évaluation initiale. L'absence injustifiée à l'épreuve de substitution se traduira par la note de 0/20.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité ou inscrits tardivement : lorsqu'une matière est évaluée par un contrôle continu intégral, le dernier contrôle constitue l'unique évaluation. En cas de moyenne à l'UE inférieure à 10/20, une seconde chance peut être proposée à l'étudiant qui en fait la demande dans les deux jours suivant la date de publication des résultats de chaque semestre. Elle portera sur la ou les matières pour laquelle/lesquelles l'étudiant aura obtenu une note inférieure à 10/20. Une moyenne sera faite entre la note de cette seconde chance et la première note obtenue. L'évaluation correspondant à cette seconde chance aura lieu dans la première moitié du semestre 2 pour validation du semestre 1 ou après publication des résultats de la session 1 du semestre 2.

Une absence injustifiée à l'une des évaluations sera sanctionnée par la note de 0/20 pour l'épreuve concernée. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant. Une moyenne sera faite entre les notes obtenues. L'absence injustifiée à l'épreuve de substitution se traduira par la note de 0/20.

Rappel des règles des contrôles continus lorsque l'UE n'est pas évaluée en contrôle continu intégral et des absences aux examens :

Pour les étudiants dispensés d'assiduité ou inscrits tardivement : lorsqu'une matière est évaluée par un contrôle continu, le dernier contrôle continu sert de contrôle terminal.

Absence à un contrôle continu : Un étudiant absent à un contrôle continu (écrit et/ou oral), que l'absence soit justifiée ou non, devra se présenter aux épreuves de la seconde session. Le calcul de la moyenne au niveau de l'UE (avec absence justifiée ou injustifiée), du semestre et de l'année ne pourra s'effectuer en session 1. La mention DEF (« défaillant ») apparaîtra. Néanmoins, une absence doit impérativement être justifiée dans les 15 jours afin qu'apparaisse pour l'épreuve concernée la mention ABJ (« absence justifiée ») sur son relevé de notes au lieu d'ABI (« absence injustifiée »). Passé ce délai, tout justificatif sera refusé.

L'absence à un examen écrit ou oral en session 1 (1^{er} ou 2nd semestre) entraîne la mention ABI (« absence injustifiée ») ou ABJ (« absence justifiée ») à l'épreuve correspondante et une **absence de calcul** de la moyenne de l'UE, du semestre et de l'année. La moyenne sera remplacée par la mention DEF (« défaillant »).

Lorsqu'une UE n'est pas validée, les notes des matières composant cette UE sont reportées d'une session sur l'autre lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 10/20 mais pas d'une année sur l'autre. En cas de redoublement, toutes les matières composant une UE non validée devront donc être repassées.

Session 2 : L'étudiant ajourné à la session 1 repasse en session 2 les épreuves des matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les UE non acquises du semestre non validé. **L'UE 1 n'est pas concernée par la session 2.**

Étudiants AJAC (AJournés mais Autorisés à Composer dans l'année supérieure) :

Le système AJAC s'applique selon les modalités validées par les instances de l'Université de Bourgogne et figurant dans le « Référentiel commun des études L-M-D ».

Conditions générales : l'étudiant doit avoir acquis au moins 18 ECTS par semestre de l'année en cours pour bénéficier de ce statut.

ATTENTION : - Le système AJAC n'est pas automatique mais dérogatoire. Les jurys d'examen arrêtent la liste des étudiants ajournés remplissant les conditions pour bénéficier du statut d'AJAC. Ce statut n'est pas imposé à l'étudiant.

- Pour pouvoir en bénéficier, l'étudiant AJPA (AJourné mais Potentiellement AJAC) doit en faire la demande par écrit auprès de la scolarité de l'UFR en rappelant les UE validées et le nombre d'ECTS acquis au cours des deux derniers semestres.

- L'étudiant doit impérativement privilégier le semestre le plus ancien.

Rappel des règles de progression : La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Plagiat : Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.